



prime de paniers et heures sup

Par **caroline11**, le **18/03/2010** à **17:47**

bonjour

je travail dans une entreprise de nettoyage , j'ai un contrat de 140 h , dés fois j'en fait moins des fois plus , je fait specifiquement les remplacements donc mes heures varies et sont differentes chaque semaine quand il n'y a pas de remplacement a faire sur une journée ou sur une semaine mon patron m'envoie sur les chantiers mais je ne touche pas de prime de panier en a t'il le droit et a t'il le droit de reporter les heures d'un mois sur l'autre car c'est vrai que je ne fais pas toujours 140 h mais j'en fait des fois plus aussi quand je fait les remplacements j'utilise ma voiture personnelle sans aucune indemnité et pour finir je dois rester disponible de 8 h a 21h30 donc il peut me rajouter a tout moment des entretiens sans aucune indemnité merci si quelqu'un pouvait me renseigner
salutations